Section du Sud-Est

Objekttyp: Index

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Band (Jahr): - (1921)

Heft 14

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

SECTION DU SUD-EST

Le Comité de la Section du Sud-Est, dont nous avons annoncé la constitution dans notre numéro d'avril, a eu sa première séance le 20 mai, sous la présidence de M. Paul Leuba, consul de Suisse.

Le Comité a constitué son bureau comme suit:

MM. Georges Angst, Président; H. Sigg, Vice-Président; Louis Bovet, Secrétaire; E. Biedermann, Trésorier.

Il a désigné, en outre, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale, M. Henri Brack, comme délégué de la Section au Conseil d'administration à Paris.

Un bureau a été obligeamment mis à la disposition de la Section par M. le Consul de Suisse, à l'adresse suivante : 115, rue de l'Evêché, Marseille, où les correspondances concernant la Section peuvent être adressées dès maintenant.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

Le Congrès de la Chambre de Commerce Internationale, qui s'est ouvert à Londres, le 27 juin et auquel la Chambre de Commerce Suisse en France était représentée par son Secrétaire général, a réuni environ 500 participants. Outre les délégations des douze pays qui ont adhéré à la Chambre et qui ont constitué le Comité national prévu par les statuts, la plupart des pays non encore adhérents avaient envoyé des délégués, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils attachent à l'œuvre de la nouvelle Association.

Parmi ces derniers, MM. Alfred Georg, Président de la Chambre de Commerce de Genève, et John Syz, Président de la Chambre de Commerce de Zurich, représentaient la Suisse. Nous croyons savoir qu'au cours d'une conférence qu'ils ont eue avec le Bureau de la Chambre de Commerce Internationale, la question de l'adhésion de la Suisse a fait un grand pas. Nous pouvons ainsi espérer que, dans un prochain avenir, notre pays fera partie de cet important Groupement.

Après la séance d'ouverture, présidée par M. Hobson, Président de l'Association des Chambres de Commerce britanniques, les cinq

groupes entre lesquels le travail avait été réparti se sont réunis séparément et ont préparé les diverses résolutions qui ont été adoptées par le Congrès, dans sa séance de clôture.

Ne possédant pas encore le texte définitif de ces résolutions, nous devons nous borner à n'en donner, pour le moment, qu'un aperçu.

Une première résolution invite les Gouvernements à chercher un terrain d'entente, en vue d'alléger les charges qui grèvent si lourdement le commerce international, par le fait du système actuel de double taxation.

Une autre résolution reconnaît la nécessité d'organiser des crédits sous les auspices des Gouvernements, en vue de la reconstitution des nations européennes dévastées et appauvries et décide d'appuyer le projet Ter Meulen.

Une troisième résolution a pour but de lutter contre le déséquilibre des changes, en invitant les Gouvernements à pratiquer une politique ferme d'impôts et d'économies budgétaires, à enrayer l'inflation de la monnaie fiduciaire, etc.

Le Congrès demande, d'autre part, instamment, à tous les pays dont la législation contient des mesures restrictives ou des traitements spéciaux concernant les banques étrangères, de prendre l'initiative d'abolir ces lois.

Il déconseille le contrôle des Gouvernements sur l'industrie et le commerce et demande que l'initiative privée soit encouragée.

Il recommande d'abolir toutes taxes sur l'ex-

portation des matières premières.

Il demande que tous les Etats déclarent valable la clause compromissoire et accordent force exécutoire aux sentences arbitrales étrangères.

Il propose la constitution de commissions spéciales pour l'étude des meilleurs moyens propres à réprimer la concurrence déloyale et à protéger la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale.

Il préconise l'établissement d'une carte d'identité professionnelle uniforme et valable dans tous les pays, pour les voyageurs de commerce.

Il recommande à la Chambre de Commerce Internationale d'attirer l'attention des différents Gouvernements sur la nécessité qu'il y a d'établir des tarifs douaniers modérés pour éviter que s'élèvent, entre les peuples, des barrières qui sont un obstacle à la paix et au progrès de la civilisation.